

Séance du 24 mai 2007

Date de convocation : 16 mai 2007

Nombre de membres titulaires en exercice : 24

Titulaires et suppléants présents : 18

votants : 17

L'an deux mille sept, le 24 mai à vingt heures, le conseil de la communauté de communes, régulièrement convoqué par son président, monsieur Bernard Marin, s'est réuni au lieu habituel de ses séances au centre administratif d'Albens.

Etaient présents :

M. Bernard Marin, président, Mrs. Jacques Pernoud et Edmond Rosset, vice-présidents, Mmes et Mrs André Berthet, Jean François Braissand, Bernadette Cathelin, Laurence Dagand, René Gay, Yves Grange, Bernard Gras, Ferdinand Grillet, Maurice Paget, Patrick Pivot-Taffut, Jean Rabeyrin, délégués titulaires,

Mmes et Mrs Emile Claret, Jean Leblond, Sylvie Ries, délégués suppléants avec voix délibératives,

Mr, Jean Pierre Germain, délégué suppléant sans voix délibérative.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Aucune observation n'étant faite sur le compte rendu de la dernière séance du conseil communautaire ; monsieur le président déclare le compte rendu de la réunion du 3 mai approuvé.

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le président propose d'ajouter à l'ordre du jour de la présente séance les points suivants :

- décision modificative au budget annexe de l'assainissement
- création d'un emploi d'adjoint technique

Le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte l'inscription de ces questions à l'ordre du jour de la présente séance.

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

A la demande de monsieur le président l'ingénieur responsable du service de l'assainissement présente la partie technique et le secrétaire général la partie financière du rapport annuel sur le prix et la qualité des services pour l'assainissement des eaux usées pour l'année 2006.

Les résultats des traitements d'épuration sont satisfaisants pour les cinq stations d'épuration.

La redevance 2006 a porté sur une base de 186 840 mètres cubes, en augmentation de 1,76 % par rapport à l'année précédente.

La recette procurée par la redevance s'élève à 230 271 €. Ce chiffre inclus pour la 1^{ère} fois la redevance de contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des installations d'assainissement non collectif qui est égale à 5 310 €.

Le coût de la redevance par mètre cube était fixé à 1,03 €. soit en augmentation de 1,98 % par rapport au tarif de 2005. Avec la part fixe, le montant total de la facture pour une consommation de 120 mètres cubes s'est élevé à 140,88 € contre 138,14 € l'année précédente.

L'endettement connaît une forte augmentation à la suite de l'emprunt de 400 000 € qui a été contracté en 2006, principalement pour la construction du bassin d'orage sur le réseau unitaire d'Albens. Cet ouvrage, dont le coût atteint 1,3 million d'Euros, permet dorénavant d'éviter le rejet direct en début d'orage dans le ruisseau de La Chaudanne.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement pour l'année 2006.

CONVENTION DE RETROCESSION D'UN RESEAU D'EAUX USEES

Monsieur le président donne lecture de la convention de rétrocession du réseau d'eaux usées réalisé par la SARL "Les Tisserines" aménageur des lotissements "Balcon de l'Ormet" et "Balcons du Levant" sur la commune d'Albens.

Suite aux différents contrôles techniques ce réseau apparaît conforme aux normes exigées pour être intégré au réseau public.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'intégration du réseau des eaux usées des lotissements "Balcon de l'Ormet" et "Balcons du Levant" au réseau public d'assainissement collectif
- d'approuver les termes de la convention de rétrocession de ce réseau
- d'autoriser monsieur le président à signer cette convention de rétrocession avec la SARL "Les Tisserines".

ACQUISITION DES TERRAINS POUR LA Z.A.C. DU "SAUVAGE" Aide de la Région

Les procédures pour la création de la Zone d'Aménagement Concertée du "Sauvage" sur la commune de Mognard étant terminées et l'autorisation préfectorale obtenue monsieur le président propose d'acquérir les terrains nécessaire à cette opération. Il rappelle que des compromis de vente ont été signés avec chacun des propriétaires concernés.

La surface totale à acquérir est de 4 ha. 83 a. et 32 ca. Le montant de l'acquisition, frais de notaire inclus s'élève à 420 642 € auquel s'ajoutent des frais de bornage.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'acquérir les terrains nécessaire à la réalisation de la Z.A.C. du "Sauvage"
- d'accepter le prix convenu avec les propriétaires dont le montant total, frais de notaire inclus, s'élève à 420 642 €
- de consulter les banques pour un prêt d'un montant de 420 000 € remboursable en 10 ans, pour financer ces acquisitions
- de solliciter l'aide au foncier de la Région Rhône-Alpes, dans le cadre du Contrat de Développement Rhône Alpes de l'Espace Métropole Savoie,
- d'autoriser monsieur le président à signer les actes d'acquisition qui seront préparés par maître Lefèvre, notaire à Moutiers.

AMELIORATION DE LA QUALITE ENVIRONNEMENTALE ; Z.A.C. DU SAUVAGE Subvention CDRA

Monsieur le président présente le dossier descriptif et estimatif, préparé par le cabinet Gilles Vial, géomètre urbaniste, pour les travaux contribuant à la qualité environnementale à réaliser dans la Zone d'Aménagement Concertée du Sauvage.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- de réaliser les travaux proposés pour la qualité environnementale de la zone d'activités artisanales "Le Sauvage" située sur la commune de Mognard
- d'approuver le programme de travaux proposé par le cabinet Gilles Vial, géomètre-urbaniste de Marthod 73400
- d'accepter le montant de la dépense estimée à 391 838 € hors taxes
- de solliciter l'aide de la Région Rhône Alpes dans le cadre du Contrat de Développement Rhône Alpes de Métropole Savoie
- dit que la dépense est prévue au budget 2007

- certifie que les travaux ne sont pas commencés

REMISE EN CONCURRENCE DES CONTRATS D'ASSURANCE

Suite à la dissolution du SIVOM de l'Albanais et au transfert de l'exercice ses compétences à la communauté de communes, monsieur le président propose de remettre en concurrence l'ensemble des contrats d'assurance.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- de remettre en concurrence l'ensemble des contrats d'assurance et l'établissement du "Document Unique" d'évaluation des risques pour la sécurité et la santé des agents
- de choisir comme mode d'attribution la démarche des "Marchés à Procédure Adaptée"
- de recourir aux services d'un cabinet spécialisé pour préparer le dossier de consultation.

FINANCEMENT DE L'OFFICE DU TOURISME

L'office du tourisme du pays d'Albens et Grésy-Sur-Aix recevait une subvention du SIVOM de l'Albanais qui se finançait entre autre par la taxe de séjour et une participation des deux collectivités concernées ; la commune de Grésy-Sur-Aix et la Communauté de Communes du Canton d'Albens. En 2006 le SIVOM a versée une subvention de 36 000 € à l'office du tourisme.

Depuis la dissolution du SIVOM, le 31 décembre 2006, les deux collectivités peuvent continuer de soutenir, mais indépendamment, l'office du tourisme qui sans une aide équivalente à celle de l'an dernier ne peut plus fonctionner.

La communauté de communes a inscrit à son budget 2007 une subvention de 18 000 € pour l'office du tourisme et encaisse la taxe de séjour sur son périmètre de compétence. Celle-ci, pour 2006, sur le seul périmètre de la communauté, avait un montant inférieur à 4 000 €.

La commune de Grésy a institué, depuis le 1^{er} janvier 2007, la taxe de séjour sur son territoire, qui auparavant, la versait au SIVOM. Dans son budget la commune a prévu une subvention de 4000 € pour l'office du tourisme du pays d'Albens et Grésy-Sur-Aix.

Au cours de sa dernière réunion le conseil d'administration de l'office du tourisme a décidé de réduire certaines activités afin de diminuer son coût de fonctionnement. Il manque néanmoins 11 000 € pour lui permettre de boucler son budget.

Monsieur le président expose qu'il sera très difficile pour la communauté de communes d'apporter l'aide financière nécessaire au maintien de l'activité de l'office du tourisme, d'autant que très probablement dès l'an prochain, la commune de Grésy devra transférer sa compétence tourisme à la communauté d'agglomération dont elle est membre.

Dans le cadre de ces restructurations tous les offices du tourisme situés autour du lac du Bourget ont entrepris une réflexion pour fédérer leurs activités et trouver les moyens de réaliser des économies au niveau de leur fonctionnement.

Dans cette perspective, monsieur le président demande au conseil de s'engager à trouver le financement nécessaire pour maintenir l'existence de l'office du tourisme jusqu'à la fin de l'année 2007.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, déclare :

- accepter le principe d'apporter une aide complémentaire de 11 000 € à l'office du tourisme du pays d'Albens et Grésy-Sur-Aix pour maintenir son activité jusqu'à la fin de l'année
- demander à monsieur le président de faire réaliser une simulation sur le canton afin de voir si le passage à la taxe de séjour forfaitaire apporterait une augmentation de recettes
- demander à monsieur le président d'étudier une décision modificative du budget afin de pouvoir proposer le vote d'une subvention exceptionnelle de 11 000 € à l'office du tourisme du pays d'Albens et Grésy-Sur-Aix.

**BUDGET ASSAINISSEMENT ; INSCRIPTION DE CREDITS
DM 2**

Considérant l'état de la consommation des crédits votés et les besoins prévisionnels, monsieur le président propose l'inscription des crédits suivants au budget annexe du service assainissement.

Dépenses		Recettes	
2315 op 210	7 000 €	131 op 210	7 000 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, déclare approuver l'inscription, au budget annexe de l'assainissement, des crédits proposés en dépenses et recettes.

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE 2^{ème} CLASSE

Monsieur le président expose que le contrat d'accompagnement à l'emploi, attaché au service technique, prend fin au 30 juin prochain tandis que les tâches confiées au service technique sont de plus en plus nombreuses entre autres avec la prise en charge de l'entretien des espaces vert du parc d'activités et le nettoyage des ouvrages d'assainissement récemment mis en service.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de créer un poste permanent à temps complet d'adjoint technique de 2^{ème} classe
- précise que le poste peut être pourvu dès le 1^{er} juillet par un agent titulaire ou stagiaire
- charge monsieur le président de recruter après déclaration auprès du centre de gestion de la Savoie.